|  |  |
| --- | --- |
| **Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT)****30ème réunion, Genève (Suisse), 19-23 juin 2023** | A close up of a sign  Description automatically generated |
|  |  |
|  | **Document** **TDAG-2****3/12-F** |
|  | **9 mai 2023** |
|  | **Original:** **anglais** |
| Directeur du Bureau de développement des télécommunications |
| Résultats de la PP-22 intéressant l'UIT-D |
|  |
| **Résumé:**Le présent document donne un aperçu des Résolutions de la Conférence de plénipotentiaires (PP) de 2022 dans le contexte des travaux menés par l'UIT-D.**Suite à donner:**Le GCDT est invité à prendre note du présent document et à formuler les indications qu'il jugera nécessaires.**Références:**Actes finals de la Conférence de plénipotentiaires de 2022: Décisions, Résolutions et Recommandations abrogées, adoptées ou révisées par la Conférence de plénipotentiaires (Bucarest, 2022): [Actes finals de la Conférence de plénipotentiaires (itu.int)](https://www.itu.int/pub/S-CONF-ACTF-2022) |

Introduction

Le tableau ci-joint donne un aperçu des Résolutions adoptées par la Conférence de plénipotentiaires de 2022 qui présentent un intérêt pour l'UIT-D.

Ce tableau ne contient que les Résolutions qui ont fait l'objet d'une décision de la Conférence de plénipotentiaires. Les autres Résolutions restées inchangées ne figurent pas dans le tableau.

**Liste des Résolutions de la PP-22 intéressant l'UIT-D**

| Référence | Titre | Charge |
| --- | --- | --- |
| Décision 5 (Rév. Bucarest, 2022) | Produits et charges de l'Union pour la période 2024-2027 | Le Secrétaire général et les Directeurs des Bureaux |
| Rés. 21 (Rév. Bucarest, 2022) | Mesures à prendre en cas d'utilisation de procédures d'appel alternatives sur les réseaux de télécommunication internationaux | Les Directeurs du Bureau de développement des télécommunications et du Bureau de la normalisation des télécommunications |
| Rés. 25 (Rév. Bucarest, 2022) | Renforcement de la présence régionale de l'UIT | Le Secrétaire général, en collaboration étroite avec les Directeurs des trois BureauxLe Directeur du Bureau de développement des télécommunicationsLe Directeur du Bureau de développement des télécommunications, en collaboration étroite avec le Secrétaire général et les Directeurs du Bureau des radiocommunications et du Bureau de la normalisation des télécommunications |
| Rés. 30 (Rév. Bucarest, 2022) | Mesures spéciales en faveur des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement, des pays en développement sans littoral et des pays dont l'économie est en transition | Le Secrétaire général et le Directeur du Bureau de développement des télécommunications |
| Rés. 64 (Rév. Bucarest, 2022) | Accès non discriminatoire aux moyens, services et applications reposant sur les télécommunications et les technologies de l'information et de la communication, y compris la recherche appliquée, le transfert de technologie et les réunions électroniques, selon des modalités mutuellement convenues | Les Directeurs des trois BureauxLe Secrétaire général, en étroite collaboration avec les Directeurs des trois Bureaux |
| Rés. 66 (Rév. Bucarest, 2022) | Documents et publications de l'Union | Le Directeur du Bureau de développement des télécommunications |
| Rés. 70 (Rév. Bucarest, 2022) | Intégration du principe de l'égalité hommes/femmes à l'UIT et promotion de l'égalité hommes/femmes et de l'autonomisation des femmes et des jeunes filles grâce aux télécommunications/technologies de l'information et de la communication | Le Secrétaire général et les Directeurs des BureauxLe Directeur du Bureau de développement des télécommunications |
| Rés. 71 (Rév. Bucarest, 2022) | Plan stratégique de l'Union pour la période 2024-2027 | Le Secrétaire général et les Directeurs des Bureaux |
| Rés. 101 (Rév. Bucarest, 2022) | Réseaux fondés sur le protocole Internet | Le Directeur du Bureau de développement des télécommunications |
| Rés. 102 (Rév. Bucarest, 2022) | Rôle de l'UIT concernant les questions de politiques publiques internationales ayant trait à l'Internet et à la gestion des ressources de l'Internet, y compris les noms de domaine et les adresses | Les Directeurs des BureauxLe Directeur du Bureau de développement des télécommunications |
| Rés. 123 (Rév. Bucarest, 2022) | Réduire l'écart qui existe en matière de normalisation entre pays en développement et pays développés | Le Secrétaire général et les Directeurs des trois Bureaux |
| Rés. 125 (Rév. Bucarest, 2022) | Assistance et appui à la Palestine pour le développement des infrastructures et le renforcement des capacités dans le secteur des télécommunications et des technologies de l'information | Le Directeur du Bureau de développement des télécommunications |
| Rés. 130 (Rév. Bucarest, 2022) | Renforcement du rôle de l'UIT dans l'instauration de la confiance et de la sécurité dans l'utilisation des technologies de l'information et de la communication | Le Secrétaire général et les Directeurs des BureauxLe Directeur du Bureau de développement des télécommunicationsLe Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications et le Directeur du Bureau de développement des télécommunications, dans les limites de leurs responsabilités respectives |
| Rés. 131 (Rév. Bucarest, 2022) | Mesurer les technologies de l'information et de la communication pour édifier une société de l'information inclusive et qui facilite l'intégration | Le Secrétaire général et le Directeur du Bureau de développement des télécommunicationsLe Directeur du Bureau de développement des télécommunications |
| Rés. 133 (Rév. Bucarest, 2022) | Rôle des Administrations des États Membres dans la gestion de noms de domaine (multilingues) internationalisés | Le Secrétaire général et les Directeurs des BureauxLe Directeur du Bureau de développement des télécommunications, en étroite collaboration avec le Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications |
| Rés. 135 (Rév. Bucarest, 2022) | Rôle de l'UIT dans le développement pérenne et durable des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication dans la fourniture d'une assistance technique et d'avis aux pays en développement et dans la mise en œuvre de projets nationaux, régionaux et interrégionaux | Le Secrétaire général, en coopération étroite avec les Directeurs des trois Bureaux |
| Rés. 136 (Rév. Bucarest, 2022) | Utilisation des télécommunications/technologies de l'information et de la communication pour l'aide humanitaire, pour le contrôle et la gestion des situations d'urgence et de catastrophe, y compris des urgences sanitaires, et pour l'alerte avancée, la prévention, l'atténuation des effets des catastrophes et les opérations de secours | Les Directeurs des Bureaux |
| Rés. 137 (Rév. Bucarest, 2022) | Déploiement de réseaux futurs dans les pays en développement | Les Directeurs des trois Bureaux, conformément au mandat de leurs Secteurs respectifsLe Secrétaire général et le Directeur du Bureau de développement des télécommunications |
| Rés. 138 (Rév. Bucarest, 2022) | Colloque mondial des régulateurs | Le Directeur du Bureau de développement des télécommunications |
| Rés. 139 (Rév. Bucarest, 2022) | Utilisation des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication pour réduire la fracture numérique et édifier une société de l'information inclusive | Le Secrétaire général et les Directeurs des trois Bureaux, conformément au mandat de leur Secteur respectifLe Directeur du Bureau de développement des télécommunications, en coordination avec les Directeurs des autres Bureaux, dans le cadre de leurs mandats respectifs |
| Rés. 140 (Rév. Bucarest, 2022) | Rôle de l'UIT dans la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ainsi que dans les processus de suivi et d'examen associés | Le Secrétaire général et les Directeurs des BureauxLes Directeurs des BureauxLe Directeur du Bureau de développement des télécommunications |
| Rés. 146 (Rév. Bucarest, 2022) | Examen périodique du Règlement des télécommunications internationales | Les Directeurs des Bureaux |
| Rés. 151 (Rév. Bucarest, 2022) | Amélioration de la gestion axée sur les résultats à l'UIT | Le Secrétaire général et les Directeurs des trois Bureaux |
| Rés. 154 (Rév. Bucarest, 2022) | Utilisation des six langues officielles de l'Union sur un pied d'égalité | Le Secrétaire général, en collaboration étroite avec les Directeurs des Bureaux |
| Rés. 157 (Rév. Bucarest, 2022) | Renforcer les fonctions d'exécution et de suivi de projets à l'UIT | Le Secrétaire général, en étroite collaboration avec le Directeur du Bureau de développement des télécommunications |
| Rés. 162 (Rév. Bucarest, 2022) | Comité consultatif indépendant pour les questions de gestion | Le Secrétaire général, en collaboration avec les Directeurs des Bureaux |
| Rés. 167 (Rév. Bucarest, 2022) | Renforcement et développement des capacités de l'UIT pour les réunions entièrement virtuelles et les réunions physiques avec participation à distance, et des moyens électroniques permettant de faire avancer les travaux de l'Union | Le Secrétaire général, après consultation et en collaboration avec les Directeurs des trois Bureaux |
| Rés. 169 (Rév. Bucarest, 2022 | Admission d'établissements universitaires à participer aux travaux de l'Union | Le Secrétaire général et les Directeurs des trois Bureaux |
| Rés. 175 (Rév. Bucarest, 2022) | Accessibilité des télécommunications/technologies de l'information et de la communication pour les personnes handicapées et les personnes ayant des besoins particuliers | Le Secrétaire général, après consultation des Directeurs des Bureaux |
| Rés. 176 (Rév. Bucarest, 2022) | Problèmes de mesure et d'évaluation liés à l'exposition des personnes aux champs électromagnétiques | Les Directeurs des trois BureauxLe Directeur du Bureau de développement des télécommunications, en collaboration avec le Directeur du Bureau des radiocommunications et le Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunicationsLe Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, en collaboration avec le Directeur du Bureau des radiocommunications et le Directeur du Bureau de développement des télécommunicationsLe Secrétaire général, après consultation des Directeurs des trois Bureaux |
| Rés. 177 (Rév. Bucarest, 2022) | Conformité et interopérabilité | Le Directeur du Bureau de développement des télécommunications, en étroite collaboration avec le Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications et le Directeur du Bureau des radiocommunications |
| Rés. 179 (Rév. Bucarest, 2022) | Rôle de l'UIT dans la protection en ligne des enfants | Le Secrétaire général et les Directeurs des trois BureauxLe Directeur du Bureau de développement des télécommunications |
| Rés. 180 (Rév. Bucarest, 2022) | Promouvoir le déploiement de la version 6 du protocole Internet | Le Directeur du Bureau de développement des télécommunications, en coordination avec le Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications |
| Rés. 182 (Rév. Bucarest, 2022) | Rôle des télécommunications/technologies de l'information et de la communication en ce qui concerne les changements climatiques et la protection de l'environnement | Le Secrétaire général, en collaboration avec les Directeurs des trois BureauxLes Directeurs des trois Bureaux, dans le cadre de leur mandatLe Directeur du Bureau de développement des télécommunications |
| Rés. 184 (Rév. Bucarest, 2022) | Faciliter les initiatives relatives à l'inclusion numérique en faveur des peuples autochtones | Le Directeur du Bureau de développement des télécommunications |
| Rés. 186 (Rév. Bucarest, 2022) | Renforcement du rôle de l'UIT en ce qui concerne les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales | Le Directeur du Bureau de développement des télécommunications |
| Rés. 188 (Rév. Bucarest, 2022) | Lutter contre la contrefaçon et l'altération volontaire de dispositifs de télécommunication/fondés sur les technologies de l'information et de la communication | Les Directeurs des trois BureauxLe Directeur du Bureau de développement des télécommunications, en collaboration avec le Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications |
| Rés. 189 (Rév. Bucarest, 2022) | Aider les États Membres à lutter contre le vol de dispositifs mobiles et à prévenir ce phénomène | Le Directeur du Bureau de développement des télécommunications, en coordination avec le Directeur du Bureau des radiocommunications et le Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications |
| Rés. 191 (Rév. Bucarest, 2022) | Stratégie de coordination des efforts entre les trois Secteurs de l'Union | Le Secrétaire général et les Directeurs des trois Bureaux |
| Rés. 196 (Rév. Bucarest, 2022) | Protection des utilisateurs/consommateurs de services de télécommunication | Le Directeur du Bureau de développement des télécommunications |
| Rés. 197 (Rév. Bucarest, 2022) | Faciliter l'avènement de l'Internet des objets et des villes et communautés intelligentes et durables | Le Secrétaire général, après consultation des Directeurs des trois Bureaux et en collaboration avec euxLe Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, en collaboration avec le Directeur du Bureau de développement des télécommunications et le Directeur du Bureau des radiocommunicationsLe Directeur du Bureau de développement des télécommunications, en étroite collaboration avec le Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications et le Directeur du Bureau des radiocommunications |
| Rés. 198 (Rév. Bucarest, 2022) | Autonomisation des jeunes au moyen des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication | Le Directeur du Bureau de développement des télécommunicationsLes Directeurs des trois Bureaux |
| Rés. 200 (Rév. Bucarest, 2022) | Programme Connect 2030 pour les télécommunications/technologies de l'information et de la communication dans le monde, y compris le large bande, en faveur du développement durable | Les Directeurs des BureauxLe Directeur du Bureau de développement des télécommunications |
| Rés. 203 (Rév. Bucarest, 2022) | Connectivité aux réseaux large bande | Le Directeur du Bureau de développement des télécommunications |
| Rés. 204 (Rév. Bucarest, 2022) | Utilisation des technologies de l'information et de la communication pour réduire les disparités en matière d'inclusion financière | Le Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications et le Directeur du Bureau de développement des télécommunications |
| Rés. 205 (Rév. Bucarest, 2022) | Rôle de l'UIT dans la promotion d'une innovation centrée sur les télécommunications/technologies de l'information et de la communication pour appuyer l'économie et la société numériques | Le Directeur du Bureau de développement des télécommunications |
| Rés. 208 (Rév. Bucarest, 2022) | Nomination et durée maximale du mandat des présidents et des vice-présidents des groupes consultatifs, des commissions d'études et des autres groupes des Secteurs | Les Directeurs des Bureaux |
| Rés. 209 (Rév. Bucarest, 2022) | Encourager la participation des petites et moyennes entreprises aux travaux de l'Union | Le Secrétaire général et les Directeurs des trois Bureaux |
| Rés. 214 (Bucarest, 2022) | Technologies fondées sur l'intelligence artificielle et télécommunications/technologies de l'information et de la communication | Le Secrétaire général, en consultation avec les Directeurs des trois BureauxLes Directeurs des trois Bureaux |
| Rés. 215 (Bucarest, 2022) | Rôle des télécommunications/technologies de l'information et de la communication dans l'atténuation des effets des pandémies mondiales | Les Directeurs des trois Bureaux |
| Rés. 217 (Bucarest, 2022) | Gestion de la continuité des activités de l'UIT pour la période 2023-2026 | Les Directeurs des Bureaux |
| Rés. 218 (Bucarest, 2022) | Rôle de l'UIT dans la mise en œuvre du programme "Espace2030": l'espace comme moteur de développement durable et dans le processus de suivi et d'examen de ce programme | Le Secrétaire général et les Directeurs des Bureaux |
| Rés. 219 (Bucarest, 2022) | Viabilité des ressources que constituent le spectre des fréquences radioélectriques et les orbites de satellites associées utilisées par les services spatiaux | Le Directeur du Bureau de développement des télécommunications |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_